

DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
TÉLÉCOPIE 514 849 2195
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Le 14 juillet 2017

Monsieur Pierre Méthé, Secrétaire par intérim de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-3867-2013 – Phase 2 et Phase 3 (sujet B).
Dossier générique portant sur l'allocation des coûts et la structure tarifaire de Gaz Métro.
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de
Stratégies Énergétiques (S.É.).
Continuation des Phases 2 et 3B par *Stratégies Énergétiques (S.É.)* seulement.

Monsieur le Secrétaire par intérim,

Nous informons la Régie et les participants qu'en raison de la maladie et de l'indisponibilité de certains de ses administrateurs et d'une réorganisation interne importante qui s'étalera sur plusieurs mois, l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* se trouve dans l'obligation de réduire temporairement une partie de ses activités.

Dans ce contexte et après examen des calendriers prévus des diverses phases en cours au présent dossier, il a été convenu que l'*AQLPA* se retire, par la présente, de la Phase 2 et de la Phase 3 (sujet B) du présent dossier, de sorte que celui-ci, durant ces phases, sera continué par *Stratégies Énergétiques (S.É.)* seulement.

Les quelques documents déjà déposés par SÉ-AQLPA en Phase 2 et en Phase 3 (sujet B) restent évidemment valides à titre de documents de SÉ. L'équipe de travail auprès de la Régie demeure inchangée. Les futurs documents en Phase 2 et en Phase 3 (sujet B) seront dorénavant logés au nom de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* seulement et porteront la cote SÉ.

De plus, en Phase 2 et en Phase 3 (sujet B), les budgets et demandes de remboursement de frais émaneront uniquement de SÉ, ce qui, incidemment, est similaire à la situation actuelle puisque, même dans le cas des demandes de remboursement de frais déjà existantes de SÉ-AQLPA, c'est à *Stratégies Énergétiques (S.É.)* seule que sont adressées toutes les factures et il a toujours été indiqué en page 1 (case D9) et en page 6 (2^e affidavit) de ces demandes que c'est *Stratégies Énergétiques (S.É.)* qui est la seule responsable du paiement des factures et donc la seule à demander et obtenir un remboursement de ses frais.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Monsieur le Secrétaire par intérim, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Dominique Neuman". The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke extending to the right.

Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et
Stratégies Énergétiques (S.É.)

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le *Système de dépôt électronique* de la Régie.